



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**B.15**

(11/1988)

SÉRIE B: MOYENS D'EXPRESSION: DÉFINITIONS,  
SYMBOLES, CLASSIFICATION

---

**NOMENCLATURE DES BANDES DE  
FRÉQUENCES ET DE LONGUEURS D'ONDE  
EMPLOYÉES EN TÉLÉCOMMUNICATION**

Réédition de la Recommandation B.15 du CCITT publiée  
dans le Livre Bleu, Fascicule I.3 (1988)

---

## NOTES

- 1 La Recommandation B.15 du CCITT a été publiée dans le fascicule I.3 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
  
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2006

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

**NOMENCLATURE DES BANDES DE FRÉQUENCES ET DE LONGUEURS D'ONDE  
EMPLOYÉES EN TÉLÉCOMMUNICATION**

Le CCITT,

*considérant*

(a) que les mérites de Heinrich Hertz (1857-1897) dans le domaine de la recherche des phénomènes fondamentaux des ondes radioélectriques sont universellement reconnus, ainsi qu'on a pu encore le constater lors du 100<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance, et que la CEI, dès 1937, a adopté le hertz (symbole: Hz) pour désigner une unité de fréquence (voir notamment la publication 27);

(b) que, dans la présente Recommandation, la nomenclature doit être présentée de façon aussi synoptique que possible et que la désignation des bandes de fréquences doit être aussi concise que possible,

*recommande*

(1) que l'on utilise, pour désigner l'unité de fréquence dans les publications de l'UIT, le terme hertz (Hz) conformément à la Recommandation B.3 relative à l'emploi du système international d'unités (SI);

(2) que les Administrations fassent usage, en toutes circonstances, de la nomenclature des bandes de fréquences et de longueurs d'onde figurant à l'annexe A:

- dans le tableau A-1/B.15 et les remarques 1 et 2 qui tiennent compte du numéro 208 du Règlement des radiocommunications, et
- dans la remarque 3 qui contient la proposition de l'Union radioscopique internationale (URSI), sauf dans les seuls cas où cela apparaîtrait devoir entraîner inévitablement de très sérieuses difficultés.

---

<sup>1)</sup> Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 431-4.

ANNEXE A  
(à la Recommandation B.15)

TABLEAU A-1/B.15

Numéro de la bande	Symboles (en anglais)	Gamme de fréquences (limite inférieure exclue, limite supérieure incluse)	Subdivision métrique correspondante	Abréviations métriques pour les bandes
3	ULF	300 à 3000 Hz	Ondes hectokilométriques	B.hkm
4	VLF	3 à 30 kHz	Ondes myriamétriques	B.Mam
5	LF	30 à 300 kHz	Ondes kilométriques	B.km
6	MF	300 à 3000 kHz	Ondes hectométriques	B.hm
7	HF	3 à 30 MHz	Ondes décamétriques	B.dam
8	VHF	30 à 300 MHz	Ondes métriques	B.m
9	UHF	300 à 3000 MHz	Ondes décimétriques	B.dm
10	SHF	3 à 30 GHz	Ondes centimétriques	B.cm
11	EHF	30 à 300 GHz	Ondes millimétriques	B.mm
12		300 à 3000 GHz	Ondes décimillimétriques	B.dmm
13		3 à 30 THz	Ondes centimillimétriques	B.cmm
14		30 à 300 THz	Ondes micrométriques	B.µm
15		300 à 3000 THz	Ondes décimicrométriques	B.dµm

*Remarque 1* – La «bande N» s'étend de  $0,3 \times 10^N$  à  $3 \times 10^N$  Hz.

*Remarque 2* – Symboles: Hz: hertz;  
k: kilo ( $10^3$ ), M: méga ( $10^6$ ), G: giga ( $10^9$ ), T: téra ( $10^{12}$ );  
µ: micro ( $10^{-6}$ ), m: milli ( $10^{-3}$ ), c: centi ( $10^{-2}$ ), d: déci ( $10^{-1}$ );  
da: déca (10), h: hecto ( $10^2$ ), Ma: myria ( $10^4$ ).

*Remarque 3* – Cette nomenclature, utilisée pour désigner les fréquences dans le domaine des télécommunications, peut être étendue aux gammes ci-dessous comme le propose l'Union radioscopique internationale (URSI). (Voir le tableau A-2/B.15.)

TABLEAU A-2/B.15

Numéro de la bande	Symbole <sup>a)</sup> (en anglais)	Gamme de fréquences (limite inférieure exclue, limite supérieure incluse)	Subdivision métrique correspondante	Abréviations métriques pour les bandes
-1	ELF	0,03 to 0,3 Hz	Ondes gigamétriques	B.Gm
0		0,3 to 3 Hz	Ondes hectomégamétriques	B.hMm
1		3 to 30 Hz	Ondes décamégamétriques	B.daMm
2		30 to 300 Hz	Ondes mégamétriques	B.Mm

<sup>a)</sup> Le symbole EBF est employé en français.

*Remarque* – Dans la plupart des pays, les gammes de fréquences utilisées pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence et pour la télévision sont désignées par les chiffres romains de I à V. Toutefois ces gammes ne sont pas toujours réservées entièrement au service de radiodiffusion. Leurs limites sont indiquées au tableau A-3/B.15.

TABLEAU A-3/B.15

Désignation	Gammes de fréquences (MHz)		
	Région 1	Région 2	Région 3
I	47 - 68	54 - 68	47 - 68
II	87,5 - 108	88 - 108	87 - 108
III	174 - 230	174 - 216	174 - 230
IV	470 - 582	470 - 582	470 - 582
V	582 - 960	582 - 890	582 - 960

*Remarque* – Certaines bandes de fréquences sont parfois désignées par des symboles littéraux autres que les symboles et abréviations recommandés dans les tableaux A-1/B.15 et A-2/B.15. Ces symboles sont des lettres majuscules, parfois accompagnés d'un indice (généralement une lettre minuscule). Il n'existe pas actuellement de correspondance normalisée entre les lettres et les bandes de fréquences, la même lettre pouvant désigner plusieurs bandes différentes. L'emploi de ces symboles est déconseillé dans les publications de l'UIT. Si toutefois un tel symbole littéral est utilisé, il convient de préciser, la première fois qu'on l'utilise dans un texte donné, les limites de la bande de fréquences correspondante, ou au moins une fréquence de la bande si cette indication est suffisante.

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
<b>Série B</b>	<b>Moyens d'expression: définitions, symboles, classification</b>
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication